



Déclaration CFTC – SFR Distribution

CSE extraordinaire du 10 Février 2026

Depuis plusieurs semaines, les salariés de SFR Distribution travaillent dans un contexte profondément déstabilisant lié au projet de rachat de l'entreprise. Cette situation nourrit de nombreuses interrogations sur l'avenir de la structure, de ses activités et, surtout, sur les conséquences sociales possibles pour les personnels.

Dans ce climat, il est pourtant demandé aux salariés de continuer à assurer leurs missions comme si de rien n'était, alors même que leur avenir professionnel dépend directement des négociations en cours. Ce décalage entre les exigences opérationnelles et l'incertitude ambiante est une source majeure de tension.

Par ailleurs, les dernières négociations annuelles obligatoires sur les salaires se sont conclues sans aucune augmentation, ni générale ni individuelle, pour les salariés de SFR Distribution. L'histoire sociale de l'entreprise montre que les périodes sans revalorisation s'accompagnent régulièrement de projets de réorganisation, de restructurations ou de plans de départ, ce qui renforce aujourd'hui les inquiétudes.

Dans ce contexte, la CFTC souhaite adresser un signal d'alerte clair à la direction et réaffirme qu'elle restera particulièrement vigilante quant aux conséquences sociales des décisions à venir.

La CFTC exige que les organisations syndicales représentatives soient associées de manière régulière et transparente à toute démarche portant sur l'avenir de SFR Distribution, en particulier si un processus de négociation exclusive venait à s'ouvrir. Le silence, les informations partielles ou les rumeurs non démenties ont des effets humains lourds : montée du stress, anxiété, perte de repères, démotivation, sentiment d'insécurité professionnelle et détérioration du climat social.

Une telle situation, lorsqu'elle se prolonge, expose les salariés à des risques psychosociaux importants, avec des répercussions directes sur la santé, l'engagement et la qualité de vie au travail.

La CFTC rappelle que l'employeur a une obligation de prévention en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui inclut la prise en compte des risques psychosociaux. Elle demande l'ouverture de véritables échanges avec les représentants du personnel afin d'anticiper les impacts sociaux, de protéger les droits des salariés et de préserver leurs conditions de travail.

Les salariés ont besoin de lisibilité, de transparence et de garanties concrètes. Leur engagement ne pourra se maintenir durablement sans réponses claires à leurs préoccupations et sans une reconnaissance réelle de leurs inquiétudes.

CFTC SFR Distribution